

# Partenariat & Innovation 2

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

---

## RAPPORT ANNUEL

31 mars 2013

**EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS**

PRIVATE EQUITY



**EDMOND  
DE ROTHSCHILD**

# SOMMAIRE

<b>PARTIE I. ETATS FINANCIERS DU FONDS PARTENARIAT &amp; INNOVATION 2</b>	<b>3</b>
1. Bilan	3
2. Hors Bilan	4
3. Compte de Résultat	5
<b>PARTIE II. ANNEXES DU FONDS PARTENARIAT &amp; INNOVATION 2</b>	<b>6</b>
1. Règles et méthodes comptables	6
2. Autres informations	9
2.a. Evolution de l'actif net – décomposition du capital	9
2.b. Faits marquants	9
2.c. Boni de liquidation	10
2.d. Autres compléments d'information	11
2.e. Inventaire des investissements en Capital Investissement	14
2.f. Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé	15
2.g. Evolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement	15
2.h. Etat des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement	16
2.i. Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)	16
2.j. Etat des placements en Trésorerie	16
2.k. Dettes et créances	16
<b>PARTIE III. RAPPORT DE GESTION DU FONDS PARTENARIAT &amp; INNOVATION 2</b>	<b>17</b>
1. Orientation de gestion	17
1.a. Historique	17
1.b. Caractéristiques juridiques	17
1.c. Stratégie d'investissement	17
2. Évolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine	18
2.a. Commentaire de gestion sur la période	19
2.b. Ratio réglementaire	20
2.c. Perspectives	20
3. Investissements / Cessions	20
3.a. Investissements pendant la période	20
3.b. Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période	21
3.c. Cessions pendant la période	21
4. Informations	21
4.a. Co-investissements	21
4.b. Co-désinvestissements	22
4.c. Mandats sociaux	22
4.d. Utilisation des droits de vote	23
4.e. Événements relatifs à la société de gestion	23
4.f. Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation	23
4.g. Frais facturés au fonds sur la période	23
4.h. Prestations de conseil ou de montage facturés par la société de gestion ou une entreprise liée ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres	23
4.i. Opération de crédit	23
4.j. Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille	24
4.k. Convention SOFARIS « Fonds Propres »	24
4.l. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	24
4.m. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	24

## PARTIE I. ETATS FINANCIERS du Fonds PARTENARIAT & INNOVATION 2

### 1. BILAN

BILAN ACTIF	31/03/2013	31/03/2012
<b>DEPOTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>21 756 273,09</b>	<b>24 573 106,19</b>
Instruments financiers de capital investissement	18 476 644,85	19 742 760,82
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 489 230,00	2 710 090,20
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	15 987 414,85	17 032 670,62
Instruments financiers à terme		
Autres instruments financiers	3 279 628,24	4 830 345,37
<b>CREANCES</b>		<b>7 974,94</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>95 497,15</b>	<b>13 440,77</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 851 770,24</b>	<b>24 594 521,90</b>

BILAN PASSIF	31/03/2013	31/03/2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
• CAPITAL ( <i>sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FCPR/FCPI/FIP</i> )	22 726 511,14	25 251 318,56
• Plus ou moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
• REPORT A NOUVEAU		
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)	-434 387,22	
• Résultat de l'exercice (a, b)	-651 546,53	-901 405,06
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>21 640 577,39</b>	<b>24 349 913,50</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers à terme		
Autres instruments financiers		
<b>DETTES</b>	<b>211 192,85</b>	<b>244 608,40</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 851 770,24</b>	<b>24 594 521,90</b>

a) y compris comptes de régularisations

b) diminués des acomptes versés au titres de l'exercice

c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

## 2. HORS BILAN

	31/03/2013	31/03/2012
<b>OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPERATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements	141 007,05 (1)	54 373,99 (2)
<b>TOTAL AUTRES OPERATIONS</b>		

- (1) Au 31/03/2013 Partenariat & Innovation 3 s'est engagé à racheter les actions TEPA de Prowebclub pour un montant de 15K€ et à souscrire à des augmentations de capital ultérieures des sociétés SuperSonic Imagine 31K€, Poxel pour 75K€, Noxxon pour 20K€, sous réserve de la réalisation de certains objectifs opérationnels.
- (2) Au 31/03/2012 Partenariat & Innovation 2 s'est engagé à souscrire à une augmentation de capital ultérieure dans la société CELLNOVO, sous réserve de la réalisation de certains objectifs opérationnels.

### 3. COMPTE DE RESULTAT

	31/03/2013	31/03/2012
<b>PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur instruments financiers de capital investissement	254 956,40	109 320,54
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>254 956,40</b>	<b>109 320,54</b>
<b>CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Charges sur instruments financiers à terme		
Autres charges financières	25,07	43,46
<b>TOTAL (2)</b>	<b>25,07</b>	<b>43,46</b>
<b>RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (1-2)</b>	<b>254 931,33</b>	<b>109 277,08</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion (4)	908 630,94	1 010 719,67
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L,214-9) (1-2+3-4)</b>	<b>-653 699,61</b>	<b>-901 442,59</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 153,08	37,53
Acomptes versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RESULTAT (1 - 2 + 3 - 4 +/- 5 - 6)</b>	<b>-651 546,53</b>	<b>-901 405,06</b>

## PARTIE II. ANNEXES du Fonds PARTENARIAT & INNOVATION 2

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des O.P.C.V.M. prévu par le règlement n°2003-02 du 2 octobre 2003 (modifié par les règlements n°2004-09 du 23 novembre 2004 et n°2005-07 du 3 novembre 2005) du comité de la réglementation comptable.

Les Actifs du FCPR comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FCPR.

### ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenues par le Fonds sont évaluées par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du *Guide International d'Évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque* publié en mars 2005 par la *European Venture Capital Association (EVCA)*, l'*Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC)* et la *British Venture Capital Association (BVCA)*.

#### Instrument financiers négociés sur un Marché Réglementé ou Non Réglementé

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

#### Instrument financiers non cotés

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

- Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.
- Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.

Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliqué une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente à l'issue d'une période de 12 mois après la date de l'investissement, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une

dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

#### Parts ou actions d'OPCVM et droits d'entités d'investissement

Les actions et les parts de d'OPCVM sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en euros suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

Les Actifs comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessus, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net du Fonds est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs.

L'OPCVM a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

#### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

#### Règle sur frais et sorties de titres

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

### CATEGORIES DE PARTS ET VALEUR LIQUIDATIVE

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts A est ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts B est réservée à la Société de Gestion, au Promoteur, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

#### Valeur d'origine et nombre des parts

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

- part A : 16 Euros par part
- part B : 16 Euros par part

Il sera émis 1 250 parts B. L'Engagement Global maximum du Fonds étant de 40 millions d'Euros, les parts B représenteront au minimum 0,05% des souscriptions totales.

#### Valeur liquidative des parts

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% de la plus-value du Fonds éventuellement réalisée.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

#### Ordre de distributions

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

- (i) Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.
- (ii) Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.
- (iii) Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B.

## FRAIS FACTURES AUX FONDS

### Rémunération de la société de gestion

Le Fonds versera une rémunération à compter de la création du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants. La Commission de Gestion comprend la rémunération de la Société de Gestion et du Promoteur.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.

### Rémunération du dépositaire

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

### Autres frais

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un Investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 1,5% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

### Frais de Constitution

Le Fonds a versé au titre des frais de constitution du Fonds une somme forfaitaire de 50.000 (cinquante mille) Euros net de toutes taxes à la Société de Gestion, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds. Cette somme forfaitaire sera versée à la fin de la Période de Souscription.

## POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le fonds capitalise le résultat de l'exercice.

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer les plus et moins-values nettes réalisées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette possibilité nouvelle.

L'article 15 du règlement 2011-05 du 10 novembre 2011 prévoit la possibilité d'une application anticipée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012.

Seule la présentation des comptes annuels a été modifiée en conséquence pour les données de l'exercice clos le 31/03/2013, les données des exercices précédents n'ont pas été retraitées.



## 2. AUTRES INFORMATIONS

### 2.a- Evolution de l'actif net – décomposition du capital

	31/03/2013	31/03/2012	Variation exercice
<b>APPORTS</b>	<b>26 087 664,00</b>	<b>26 087 664,00</b>	<b>+ 0,00</b>
Capital souscrit <sup>1</sup>	26 087 664,00	26 087 664,00	+ 0,00
Capital non appelé <sup>2</sup>			
<b>RESULTAT DE LA GESTION</b>	<b>- 3 953 149,67</b>	<b>- 1 441 019,17</b>	<b>- 2 512 130,50</b>
Résultat de l'exercice	- 653 699,61	-901 442,59	+ 247 742,98
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	- 3 316 695,95	- 2 415 253,36	- 901 442,59
Plus-values réalisées			
Sur instruments financiers de capital investissement	300 420,12	259 219,49	+ 41 200,63
Sur dépôts et autres instruments financiers	765 932,62	700 708,90	+ 65 223,72
Sur instruments financiers à terme			
Moins-values réalisées			
Sur instruments financiers de capital investissement	128 331,26		- 128 331,26
Sur dépôts et autres instruments financiers	469 305,98	57 717,15	- 411 588,83
Sur instruments financiers à terme			
Indemnités d'assurance perçues			
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs			
Frais de transaction	9 226,67	8 335,19	- 891,48
Différences de change			
Différences d'estimation			
Sur instruments financiers de capital investissement	- 573 671,74	+ 1 112 035,97	- 1 685 707,71
Sur dépôts et autres instruments financiers	+ 131 428,80	- 130 235,24	+ 261 664,04
Sur instruments financiers à terme			
Boni de liquidation			
<b>RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS</b>	<b>443 936,94</b>	<b>246 731,33</b>	<b>- 197 205,61</b>
Rachats <sup>2</sup>	443 936,94	246 731,33	- 197 205,61
Distributions de résultats			
Distributions de plus et moins values nettes			
Répartitions d'actifs			
<b>AUTRES ELEMENTS</b> <sup>3</sup>	<b>- 50 000,00</b>	<b>- 50 000,00</b>	<b>+ 0,00</b>
<b>CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>21 640 577,39</b>	<b>24 349 913,50</b>	<b>- 2 709 336,11</b>

1 y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPCVM

2 sous déduction des commissions de rachats acquises à l'OPCVM

3 il s'agit des frais de constitution

### 2.b- Faits marquants

Dans un climat des affaires dans les économies développées très instable depuis le début de l'année 2012, l'environnement économique reste fragile. La conjoncture économique influant sur le marché des entreprises du portefeuille, la volatilité de cet environnement est susceptible de remettre en cause leurs perspectives anticipées, qui sont un élément utilisé dans nos modèles de valorisation.

Ainsi, le contexte actuel incertain et volatil fait peser un risque sur les valeurs des participations retenues, présentes ou à venir, et les conditions anticipées de sortie.

**2.c- Boni de liquidation**

PARTENARIAT & INNOVATION 2

31 mars 2013

ACTIF NET	21 640 577,39		
Montant des souscriptions			
Parts A	25 598 960,00		
Parts B	20 000,00		
		<b>PARTS A</b>	<b>PARTS B</b>
Remboursement Parts A		21 640 577,39	
Remboursement Parts B			0,00
80% Excédent		0,00	
20% Excédent			0,00
Actif Net par Part		21 640 577,39	0,00
Nombre de Parts		1 599 935	1 250
Valeur Liquidative		13,52	0,00

## 2.d- Autres compléments d'information

### TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
<b>Parts A</b>				
Actif Net	21 640 577,39	24 349 913,50	25 634 822,34	25 268 519,16
Engagement de souscription	25 598 960,00	25 810 496,00	25 932 720,00	26 018 992,00
Montant libéré	25 598 960,00	25 810 496,00	25 932 720,00	26 018 992,00
Répartitions d'actifs				
Distribution sur résultat				
Distribution sur plus et moins-values nettes				
Nombre de parts	1 599 935,00	1 613 156,00	1 620 795,00	1 626 187,00
Report à nouveau unitaire				
Plus et moins-values nettes unitaires reportées				
Valeur liquidative	13,52	15,09	15,81	15,53

	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
<b>Parts B</b>				
Actif Net	0,00	0,00	0,00	
Engagement de souscription	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Montant libéré	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Répartitions d'actifs				
Distribution sur résultat				
Distribution sur plus et moins-values nettes				
Nombre de parts	1 250,00	1 250,00	1 250,00	
Report à nouveau unitaire				
Plus et moins-values nettes unitaires reportées				
Valeur liquidative	0,00	0,00	0,00	

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts A		
Parts B		
Parts rachetées durant l'exercice		
Parts A	13 221,00	197 205,61
Parts B		
Solde net des souscriptions rachats		
Parts A	-13 221,00	-197 205,61
Parts B	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
Parts A	1 599 935,00	
Parts B	1 250,00	

## VALEUR BOURSIERE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE TRANSACTION TEMPORAIRE

	31/03/2013
Titres acquis à réméré	
Titres pris en pension livrés	NEANT
Titres empruntés	

## VALEUR BOURSIERE DES TITRES DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

	31/03/2013
Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres	
Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres	NEANT

## TITRES DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	31/03/2013
Actions	
Obligations	
TCN	
OPCVM	3 279 628,24
Instruments financiers à terme	

## TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2013	31/03/2012
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-651 546,53	-901 405,06
<b>Total</b>	<b>-651 546,53</b>	<b>-901 405,06</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-651 546,53	-901 405,06
<b>Total</b>	<b>-651 546,53</b>	<b>-901 405,06</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	31/03/2013	31/03/2012
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-434 387,22	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-434 387,22</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-434 387,22	0,00
<b>Total</b>	<b>-434 387,22</b>	<b>0,00</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		

## 2.e- Inventaire des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Devise	Coût d'acquisition globale (€)	Evaluation globale (€)	Différence d'estimation globale
AUSY	Actions	EUR	279 174	309 293	30 119
AVENTI DISTRIBUTION FRANCE	Actions	EUR	750 004	0	-750 004
AVENTI DISTRIBUTION FRANCE	Obligations	EUR	499 996	124 999	-374 997
AVENTI DISTRIBUTION FRANCE	Comptes courants	EUR	271 740	67 935	-203 805
BARFIN	Actions	EUR	577 200	406 637	-170 563
BUDGET TELECOM	Actions	EUR	198 000	119 790	-78 210
CELLNOVO	Actions	EUR	224 088	224 088	0
CETAL EXPANSION	Actions	EUR	1 012 500	1 225 864	213 364
CETAL EXPANSION	Comptes courants	EUR	139 725	143 104	3 379
ECA	Actions	EUR	283 657	157 800	-125 857
EOS IMAGING	Actions	EUR	347 268	749 886	402 618
EXCLUSIVE GROUP	Actions	EUR	263 193	1 069 485	806 292
EXCLUSIVE GROUP	Obligations	EUR	586 682	669 169	82 487
F&B GROUP (MAESA)	Actions	EUR	928 328	885 811	-42 517
F&B GROUP (MAESA)	Obligations	EUR	645 108	741 874	96 766
FINANCIERE CYBELE (OCEAN)	Actions	EUR	590 450	846 345	255 895
FINANCIERE CYBELE (OCEAN)	Obligations	EUR	708 050	1 014 912	306 862
FINANCIERE GOA (Groupe FINAG)	Actions	EUR	615 746	0	-615 746
FINANCIERE GOA (Groupe FINAG)	Obligations	EUR	503 996	126 003	-377 993
FINANCIERE SOFT (SoftCompany)	Actions	EUR	1 350 000	830 925	-519 075
GENTICEL	Actions	EUR	144 000	144 000	0
GENTICEL	Obligations	EUR	38 952	39 609	657
GROUPE GEOTEC	Actions	EUR	1 075 000	1 178 845	103 845
HEURTEY PETROCHEM	Actions	EUR	380 972	489 708	108 736
INFOTEL	Actions	EUR	164 966	144 348	-20 618
INVENTIA	Actions	EUR	1 301 684	1 492 676	190 992
ITS GROUP	Actions	EUR	424 807	303 848	-120 960
LES NOUVELLES JARDINERIES	Actions	EUR	1 000 003	100 000	-900 002
LES NOUVELLES JARDINERIES	BSA	EUR	1 341	0	-1 341
LES NOUVELLES JARDINERIES	Comptes courants	EUR	206 914	20 691	-186 223
NOXXON	Actions	EUR	337 594	337 594	0
NOXXON	Obligations	EUR	20 222	20 222	0
OROLIA	Actions	EUR	191 637	214 556	22 919
POXEL PHARMA	Actions	EUR	300 015	300 015	0
POXEL PHARMA	Obligations	EUR	169 200	171 041	1 841
POXEL PHARMA	BSA	EUR	0	0	0
PROWEBCLUB	Actions	EUR	491 040	491 040	0
PROWEBCLUB	Obligations	EUR	144 755	148 729	3 974
SMILE	Actions	EUR	1 287 012	2 296 469	1 009 457
SMILE	Obligations	EUR	214 487	449 223	234 736
SMILE	BSA	EUR	0	0	0
SUPERSONIC IMAGINE	Actions	EUR	380 812	420 110	39 298
SUPERSONIC IMAGINE	BSA	EUR	0	0	0
<b>Total général</b>			<b>19 050 317</b>	<b>18 476 645</b>	<b>-573 672</b>

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

## 2.f- Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Néant

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité

## 2.g- Evolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Exercice N		Exercice N-1		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
AUSY	279 174	309 293	279 174	312 702	0	-3 409
AVENTI DISTRIBUTION FRANCE	1 521 740	192 934	1 250 000	1 276 126	271 740	-1 083 192
BARFIN	577 200	406 637	577 200	577 200	0	-170 563
BUDGET TELECOM	198 000	119 790	198 000	81 510	0	38 280
CELLNOVO	224 088	224 088	193 708	193 708	30 380	30 380
CETAL EXPANSION	1 152 225	1 368 968	1 012 500	1 012 500	139 725	356 468
ECA	283 657	157 800	283 657	292 000	0	-134 200
EOS IMAGING	347 268	749 886	347 268	711 505	0	38 382
EXCLUSIVE GROUP	849 875	1 738 654	849 875	1 651 158	0	87 496
F&B GROUP (MAESA)	1 573 436	1 627 685	1 573 436	1 580 204	0	47 480
FINANCIERE CYBELE (OCEAN)	1 298 500	1 861 257	1 298 500	1 304 378	0	556 879
FINANCIERE GOA (Groupe FINAG)	1 119 742	126 003	1 119 742	872 112	0	-746 109
FINANCIERE SOFT (SoftCompany)	1 350 000	830 925	1 350 000	1 350 000	0	-519 075
GENTICEL	182 952	183 609	144 000	144 000	38 952	39 609
GROUPE GEOTEC	1 075 000	1 178 845	1 075 000	1 447 810	0	-268 965
HEURTEY PETROCHEM	380 972	489 708	380 972	521 531	0	-31 822
HF COMPANY	0	0	202 124	113 820	-202 124	-113 820
INFOTEL	164 966	144 348	164 966	161 460	0	-17 112
INVENTIA	1 301 684	1 492 676	1 301 684	1 301 684	0	190 992
ITS GROUP	424 807	303 848	424 807	387 668	0	-83 820
LEGUIDE.COM	0	0	765 199	563 616	-765 199	-563 616
LES NOUVELLES JARDINERIES	1 208 258	120 692	1 158 567	1 161 345	49 691	-1 040 653
NOXXON	357 816	357 816	337 594	337 594	20 222	20 222
OROLIA	191 637	214 556	191 637	234 779	0	-20 223
POXEL PHARMA	469 215	471 056	300 015	300 015	169 200	171 041
PROWEBCLUB	635 795	639 769	0	0	635 795	639 769
SMILE	1 501 498	2 745 692	1 501 498	1 502 733	0	1 242 958
SUPERSONIC IMAGINE	380 812	420 110	349 602	349 603	31 210	70 507
<b>Total général</b>	<b>19 050 317</b>	<b>18 476 645</b>	<b>18 630 725</b>	<b>19 742 761</b>	<b>419 592</b>	<b>-1 266 116</b>

## 2.h- Etat des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Quantité cédée	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	+/- Value
ECA	BSA	20 000	0	0	0
HF COMPANY	Actions	14 000	202 124	73 792	-128 331
LEGUIDE.COM	Actions	28 800	765 199	806 400	41 201
PROWEBCLUB	Obligations	85 180	85 180	85 180	0
<b>Total général</b>			<b>1 052 503</b>	<b>965 372</b>	<b>-87 131</b>

## 2.i- Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)

Engagement de réinvestissement :

Partenariat & Innovation 3 s'est engagé à racheter les actions TEPA de Prowebclub pour un montant de 15K€ et à souscrire à des augmentations de capital ultérieures des sociétés SuperSonic Imagine 31K€, Poxel pour 75K€, Noxxon pour 20K€, sous réserve de la réalisation de certains objectifs opérationnels.

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, PARTENARIAT & INNOVATION 2 bénéficie de mécanismes de relation, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du fonds est trop dilutive.

## 2.j- Etat des placements en Trésorerie

Titres	Quantité	Evaluation (€)	% de l'actif net	Type
EDR CONVERTIBLES 15-35 I	3 700,00	374 033	1,73%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
EDR EUROPE FLEXIBLE PART I	5 249,00	647 412	2,99%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
EDR EUROPE SYNERGIE PART I	5 302,00	732 630	3,39%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
EDR GLOBAL CONVERTIBLES I	5 285,00	685 253	3,17%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
EDR MONDE FLEXIBLE PART I	7 974,00	840 300	3,88%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
<b>Total général</b>		<b>3 279 628</b>	<b>15,15%</b>	

## 2.k- Dettes et créances

Nature de débit/crédit		31/03/2013
Créances	Coupons et dividendes en espèces	0,00
<b>Total des créances</b>		<b>0,00</b>
Dettes	Charges à payer	211 192,85
	Boni de liquidation	0,00
<b>Total des dettes</b>		<b>211 192,85</b>



## **PARTIE III. RAPPORT DE GESTION DU FONDS PARTENARIAT & INNOVATION 2**

### **1. ORIENTATION DE GESTION**

#### **1.a- Historique**

Le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 2 a été agréé par l'AMF le 13 août 2008 et créé le 1er octobre 2008 pour une durée de sept (7) exercices à compter de la fin de sa Période de Souscription.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion pour deux périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs un mois au moins avant sa prise d'effet.

#### **1.b- Caractéristiques juridiques**

Partenariat & Innovation 2 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières de l'article L. 214-41. Le Fonds est une co-propriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

#### **1.c- Stratégie d'investissement**

Le Fonds a pour objet d'être investi à hauteur de 60 % de son actif dans des petites et moyennes entreprises industrielles ou de services non cotées ou cotées sur un marché réglementé de l'Espace Économique Européen et dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, qui ont de fortes perspectives de croissance, sont fondées sur le développement de produits innovants et sont des Sociétés Innovantes.

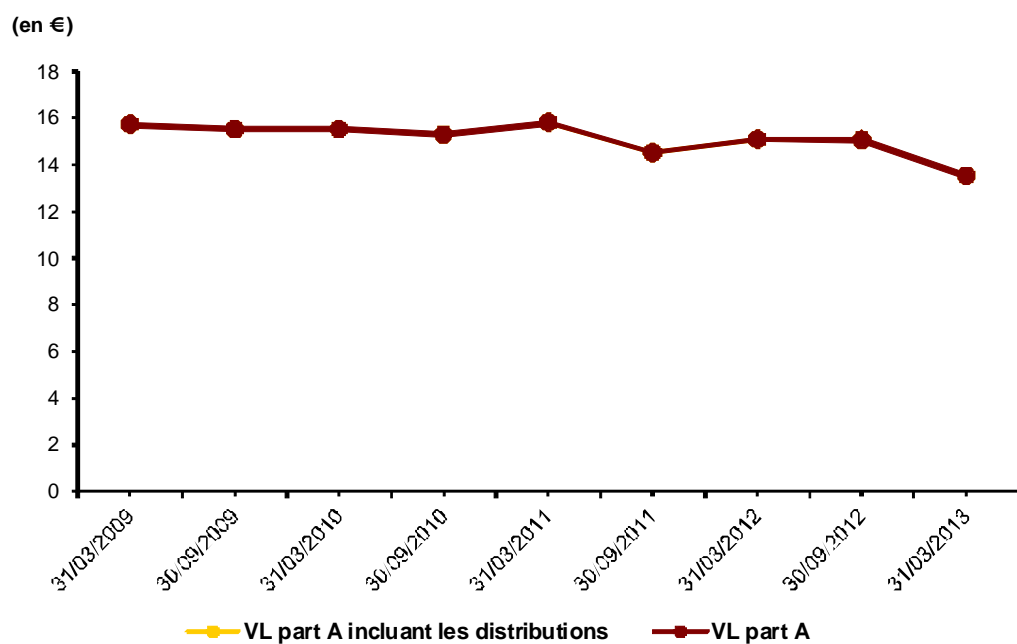
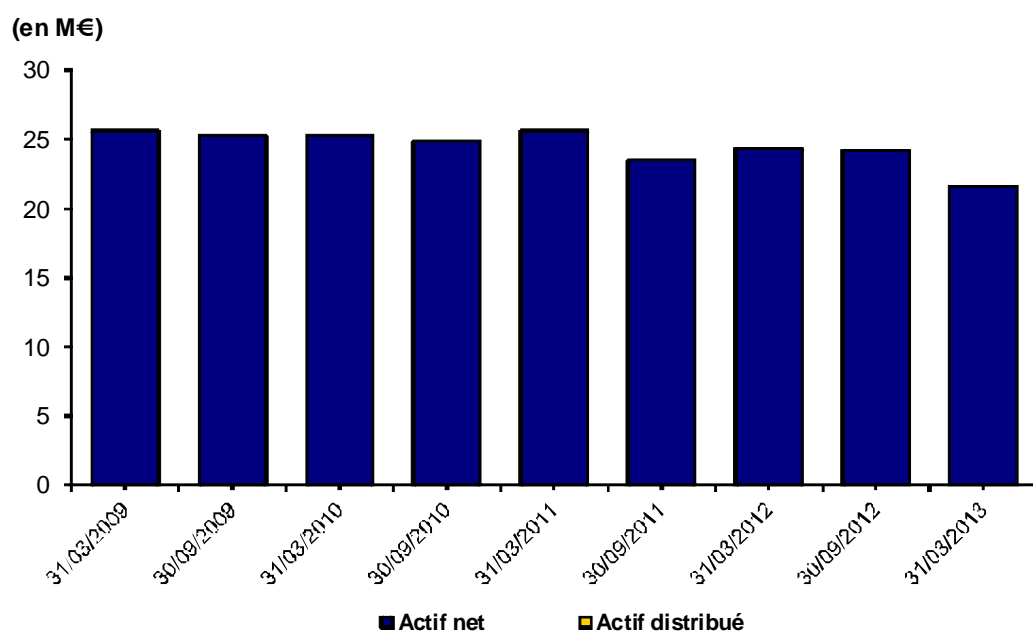
Le Fonds investira autour de 45% de ses actifs, dans des opérations de capital développement sur des sociétés cotées ou non, établies en France et qui présentent des perspectives de croissance et des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros). Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations avec des investissements compris généralement entre 0,5 et 2,5 millions d'euros.

Le solde des investissements dans des sociétés innovantes (autour de 15% des Actifs du Fonds) sera constitué par des participations prises dans des sociétés européennes, évoluant dans le secteur des sciences de la vie et notamment dans les domaines du matériel médical, produits thérapeutiques, et diagnostics moléculaires.

La part non innovante de l'actif du Fonds sera investie dans des OPCVM classées actions et obligations européennes ou diversifiées. Ces OPCVM seront principalement des OPCVM de droit français, qui seront gérés soit par certaines filiales du Groupe LCF Edmond de Rothschild, soit par d'autres sociétés de gestion.

Le Fonds pourra investir directement dans des actions et obligations admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché, un prestataire de services d'investissement ou un organisme similaire étranger et dans des titres de créances négociables. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir une partie des actifs dans des sociétés non cotées qui ne sont pas des Sociétés Innovantes, pourvu que ces sociétés présentent des perspectives de valorisation attractives et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La Société de Gestion n'interviendra pas sur les marchés financiers à terme fermes ou optionnels.

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DEPUIS L'ORIGINE



	<i>Actif Net</i>	<i>VL Part A</i>	<i>Distribution</i>	<i>VL reconstituée</i>
<i>Au 31/03/2013</i>	<i>21,6M€</i>	<i>13,52€</i>	<i>0€</i>	<i>13,52€</i>
<i>Au 31/03/2012</i>	<i>24,3M€</i>	<i>15,09€</i>	<i>0€</i>	<i>15,09€</i>

## 2.a- Commentaire de gestion sur la période

Selon le FMI, ce début d'année 2013 voit se profiler une économie mondiale à trois vitesses : premièrement les régions dynamiques, principalement les pays émergents, qui parviennent à concilier croissance et maîtrise de l'inflation ; puis les pays dont l'économie semble se redresser, souvent aidée par des politiques de relance ambitieuses : Etats-Unis, Japon, par exemple. Enfin, les régions en stagnation, à l'image de la majeure partie de l'Europe, où les politiques d'austérité visant à assainir les finances publiques ne créent pas les conditions économiques propices à une reprise de l'activité.

En Europe, ce premier trimestre qui a vu se cumuler les crises italienne et chypriote a paradoxalement démontré une nouvelle fois la robustesse de la zone euro et sa capacité de réaction, quitte à prendre des mesures radicales (garantie des comptes bancaires, restructuration ou fermeture d'établissements financiers).

En France, le choc fiscal de la fin 2012 a laissé place à des ambitions louables de réduction de la dépense publique, pouvant ouvrir la voie à une économie modernisée et plus stable. D'autres réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité sont nécessaires pour que le pays retrouve un certain dynamisme économique.

Le capital-investissement, s'il continue à jouer un rôle de premier ordre dans le financement des PME, souffre lui aussi du contexte économique, se traduisant notamment par une baisse des levées de fonds et une raréfaction des transactions industrielles. Il reste toutefois plusieurs raisons d'être optimistes pour 2013, parmi lesquelles un environnement fiscal qui nous semble enfin stabilisé, ou encore les niveaux de trésorerie records atteints par les entreprises, qui devraient signer le retour des fusions-acquisitions.

Au cours de l'exercice écoulé, Partenariat & Innovation 2 a finalisé la constitution de son portefeuille de participations innovantes, en entrant au capital de la société **Prowebclub** est la holding de reprise de ProwebCE, société cotée sur Alternext, leader sur le marché de la communication, de la gestion des activités sociales et culturelles des comités d'entreprise : site Internet CE, logiciels de gestion des activités et de comptabilité, billetterie, médiathèque. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 43 M€ en 2011 et accompagne plus de 7 000 comités d'entreprise représentant plus de 5 millions de bénéficiaires. Partenariat & Innovation 2 a participé à l'offre publique d'achat lancée sur les actions cotées ProwebCE en investissant 721 K€.

Partenariat & Innovation 2 a également participé aux refinancements des sociétés suivantes :

- **Genticel** (ex BT Pharma) est une société de biotechnologie développant de nouveaux vaccins thérapeutiques contre les maladies et les cancers associés au papillomavirus humain (HPV). Afin de financer l'activité en vue d'un partenariat industriel autour de son projet le plus avancé, et jusqu'à la finalisation d'une nouvelle levée de fonds, la société a émis des obligations convertibles en actions de préférence P1 pour un montant total de 4,6 M€ répartis en trois tranches pour financer son activité et tenter de conclure un partenariat industriel autour de son projet le plus avancé. Le FCPI Partenariat & Innovation 2 a libéré un montant total de 39 K€ en juin 2012, octobre 2012 et février 2013.
- **Poxel Pharma** est une entreprise pharmaceutique spécialisée dans la recherche et le développement de nouvelles classes d'agents anti-diabétiques. Un nouveau tour de financement interne de 13 M€, sous forme d'obligations convertibles, a été levé en Décembre pour financer une phase IIb de son produit le plus avancé. Partenariat & Innovation 2 a participé à ce tour à hauteur de 244K€ M€, dont les deux premières tranches ont été libérées pour un montant de 169K€.
- **Supersonic Imagine**, une société qui développe, fabrique et commercialise des systèmes d'imagerie à ultrasons. Sa technologie d'acquisition d'images à une cadence ultra rapide (plus de 8 000 images par seconde) permet pour la première fois, de mesurer quantitativement le degré d'élasticité d'un tissu (élastographie), et ainsi d'augmenter la sensibilité et la spécificité du diagnostic des cancers. La société a finalisé son quatrième tour de financement en levant un montant de 28 M€ avec la participation d'investisseurs externes (dont notamment le Fonds Stratégique d'Investissement et un fonds souverain Koweïtien). Partenariat & Innovation 2 a contribué à ce nouveau financement à hauteur de 62 K€ en deux tranches égales, dont la première a été libérée en mars 2013. L'argent levé servira à financer le développement de la société sur deux marchés clés qui sont les Etats-Unis et la Chine, avec pour ambition d'atteindre l'équilibre opérationnel à horizon 2016.
- **Cellnovo** est une société britannique qui développe et produit un système mobile innovant de contrôle et de gestion du diabète de type I. Nous avons libéré la troisième tranche de financement, en deux temps, en conformité avec les conditions contractuelles ; un montant de 61 KGBP (74 K€) investi en mars, suivi par 25 KGBP (30 K€) courant du 2ème semestre 2012. Les fonds levés doivent permettre à la société de préparer les études cliniques du produit prévues mi-2013.

- Partenariat & Innovation 2 a investi 40 K€ M€ en deux tranches égales dans **Noxxon** une société développant une nouvelle classe de molécules thérapeutiques pour le traitement des maladies inflammatoires.

Sur la partie cotée du portefeuille, en juin 2012, Partenariat & Innovation 2 a participé à l'offre publique d'achat lancée par le groupe de média Lagardère sur la société LeGuide.com, en vendant ses titres au prix de 28 euros par action. Dans cette opération, le fonds a réalisé une plus-value de 41 K€. De plus, le fonds a soldé sa participation dans la société HF Company.

Enfin, Partenariat & Innovation 2 a réalisé trois avances en compte courant respectivement de 272 K€, 140 K€ et 50 K€ aux sociétés Aventi Distribution, Cetal Expansion et Les Nouvelles Jardineries pour supporter l'activité.

Sur l'exercice écoulé, la valeur liquidative de la part A du fonds Partenariat & Innovation 3 est passée de 15,09 € à 13,52€, soit une baisse de 10,40% sur l'année. Cette performance décevante s'explique par la révision à la baisse de la valorisation de deux sociétés du portefeuille fortement exposées au marché de la distribution de produits de consommation grand public, dont les situations de trésorerie se sont tendues suite à un exercice 2012 inférieur aux attentes. L'équipe de gestion s'implique fortement aux côtés des dirigeants-actionnaires de ces sociétés dans la mise en œuvre d'actions correctives qui devraient produire leurs effets au cours des prochains mois.

Au 31 mars 2013, les participations innovantes cotées et non cotées représentent 76,28% de l'actif net. Au plan sectoriel, notre portefeuille de sociétés innovantes est bien diversifié, puisqu'il est investi dans les domaines des Technologies de l'information (26%), de l'Industrie (41%), des Services (22%) et des Sciences de la Vie (11%). La partie de l'actif non soumise aux critères d'innovation est principalement investie en OPCVM actions et obligations et représente 15,15% de l'actif net.

## **2.b- Ratio réglementaire**

Au 31 mars 2013, le fonds respecte le ratio FCPI réglementaire d'investissement dans des sociétés innovantes (60%). Ce ratio, calculé en fonction du prix de revient historique des participations cotées et non cotées, s'élève à 76,28%.

## **2.c- Perspectives**

Le FCPI Partenariat & Innovation 2 a atteint son ratio d'investissement au 31 mars 2011. L'équipe d'investissement va se concentrer sur le suivi des sociétés en portefeuille et les accompagner dans leurs projets de croissance interne et externe. Le FCPI dispose de capacités suffisantes pour réaliser des financements complémentaires chaque fois que le développement des sociétés le requerra.

## **3. INVESTISSEMENTS / CESSIONS**

### **3.a- Investissements pendant la période**

<b>Nom de la société</b>	<b>Activité</b>	<b>Montant (en €)</b>
AVENTI DISTRIBUTION FRANCE	Edition et distribution vidéo	271 740
CELLNOVO	Micropompes à insuline pour le diabète de type 1	30 380
CETAL EXPANSION	Conception d'éléments et ensembles chauffants industriels.	139 725
GENTICEL (ex BT PHARMA)	Procédés de vaccination	38 952
LES NOUVELLES JARDINERIES	Chaîne de jardineries à bas prix	49 691
NOXXON	Découverte et développement de nouveaux Aptamers	20 222
POXEL PHARMA	Développement de programme contre le diabète	169 200
PROWEBCLUB	Editeur de logiciels et spécialiste e-commerce sur le marché de la gestion des comités d'entreprise en France	720 975
SUPERSONIC IMAGINE	Outils innovants d'imagerie médicale	31 210
<b>Total général</b>		<b>1 472 095</b>

### 3.b- Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période

Les FCPR gérés par EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENTS PARTNERS n'investissent pas dans d'autres FCPR ou fonds assimilés.

### 3.c- Cessions pendant la période

Nom de la société	Activité	Montant (en €)
HF COMPANY	Conception et commercialisation de matériels de réception et de transmission de signaux haute fréquence destinés à l'audiovisuel	73 792
LEGUIDE.COM	Traitement de données, hébergement et activités connexes	806 400
PROWEBCLUB	Editeur de logiciels et spécialiste e-commerce sur le marché de la gestion des comités d'entreprise en France	85 180
<b>Total général</b>		<b>965 372</b>

## 4. INFORMATIONS

Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les Autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital).

### 4.a- Co-investissements

Société	Fonds	Investissements
AVENTI DISTRIBUTION FRANCE	PARTENARIAT & INNOVATION 3	228 290,00
CELLNOVO	BIODISCOVERY 3	1 154 569,25
CELLNOVO	PARTENARIAT & INNOVATION 3	30 441,91
CETAL EXPANSION	PARTENARIAT & INNOVATION 3	139 725,00
GENTICEL (ex BT PHARMA)	BIODISCOVERY 2	1 379 662,00
GENTICEL (ex BT PHARMA)	PARTENARIAT & INNOVATION	42 262,00
LES NOUVELLES JARDINERIES	PARTENARIAT & INNOVATION 3	39 780,00
NOXXON	123 Multinova IV Comp Dynamique	67 986,75
NOXXON	123 Multinova IV Comp Equilibre	41 489,35
NOXXON	BIODISCOVERY 2	515 690,92
NOXXON	PARTENARIAT & INNOVATION 3	20 259,27
NOXXON	SOGE INNOVATION EVOLUTION IV	33 819,05
POXEL PHARMA	BIODISCOVERY 3	4 161 660,00
POXEL PHARMA	PARTENARIAT & INNOVATION 3	169 260,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 3	2 850 030,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 4	3 035 060,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & PROXIMITE 2	450 560,00
PROWEBCLUB	PLURIEL OUEST 2	500 000,00
SUPERSONIC IMAGINE	123 Multinova IV Comp Dynamique	64 070,00
SUPERSONIC IMAGINE	123 Multinova IV Comp Equilibre	34 080,00
SUPERSONIC IMAGINE	BIODISCOVERY 3	1 108 360,00
SUPERSONIC IMAGINE	PARTENARIAT & INNOVATION 3	38 200,00

#### 4.b- Co-désinvestissements

Société	Fonds	Cessions
LEGUIDE.COM	PARTENARIAT & INNOVATION 3	560 000,00
LEGUIDE.COM	PARTENARIAT & INNOVATION 4	532 000,00
LEGUIDE.COM	PARTENARIAT & PROXIMITE 2	121 945,87
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 3	336 715,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 4	348 529,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & PROXIMITE 2	53 666,00
PROWEBCLUB	PLURIEL OUEST 2	59 072,00

#### 4.c- Mandats sociaux

Les mandats exercés au sein de sociétés dans lesquelles PARTENARIAT & INNOVATION 2 a investi :

- \* AVENTI DISTRIBUTION : Membre du Comité Stratégique
- \* CELLNOVO : Director
- \* CETAL EXPANSION : Membre du Comité de Suivi
- \* EOS IMAGING : Administrateur
- \* EXCLUSIVE GROUP : Administrateur
- \* F& B Group (MAESA) : Membre du Comité de Suivi
- \* FINANCIERE CYBELE (OCEAN) : Membre du Comité Stratégique
- \* FINANCIERE GEOTEC : Membre du Comité Stratégique
- \* FINANCIERE GOA : Membre du Conseil de Surveillance
- \* GENTICEL : Membre du Conseil de Surveillance
- \* INVENTIA : Membre du Comité de Suivi
- \* LES NOUVELLES JARDINERIES : Membre du Comité Stratégique
- \* NOXXON : Membre du Conseil de Surveillance
- \* POXEL PHARMA : Administrateur
- \* PROWEBCLUB : Membre du Comité de Suivi
- \* SMILE : Membre du Conseil de Surveillance
- \* FINANCIERE SOFT : Membre du Comité de Suivi
- \* SUPERSONIC IMAGINE : Membre du Conseil de Surveillance

#### **4.d- Utilisation des droits de vote**

Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

#### **4.e- Événements relatifs à la société de gestion**

Ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est géré par Edmond de Rothschild Investment Partners (EDRIP), filiale du Groupe Edmond de Rothschild. L'équipe d'investissement d'EDRIP composée de 23 professionnels gère plus de 1 milliard d'euros. EDRIP est spécialisée dans l'investissement minoritaire non coté.

#### **4.f- Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation**

Néant

#### **4.g- Frais facturés au fonds sur la période**

Les frais supportés par le Fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 908 656,01€ dont 838 463,12€ au titre des commissions de la société de gestion. Les commissions de gestion représentent 3,6% du montant souscrit.

Les frais d'audit engagés par le Fonds dans le cadre d'investissements se décomposent comme suit : Aventi : 3 975,41€, Prowebclub : 528,93€, EOS Imaging : 260,08€.

Commission de gestion	840 929,12
- avoir	-2 466,00
Commission nette	838 463,12
Dépositaire	28 030,97
CAC	9 911,25
Honoraires divers	30 540,86
dont comptabilité	4 756,92
dont gestion administrative	1 435,20
dont autres	24 348,74
Frais de constitution	0,00
Frais bancaire	25,07
Divers (assurance, impôts...)	1 684,74
<b>Total</b>	<b>908 656,01</b>

#### **4.h- Prestations de conseil ou de montage facturés par la société de gestion ou une entreprise liée ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres**

La société de gestion a facturé à hauteur de 71 760 € des commissions de montage à la société PROWEBCLUB au cours de l'exercice et a rétrocédé une partie (2466€) au FCPI Partenariat & Innovation 2, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par ce dernier dans les sociétés.

Une convention de prestations de services a été signée entre la société de gestion et GIE EDRIA au titre de la gestion administrative. Le GIE EDRIA a facturé au fonds un montant de 1 435,20 € au titre de l'exercice.

#### **4.i- Opération de crédit**

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.

#### **4.j- Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille**

Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.

#### **4.k- Convention SOFARIS « Fonds Propres »**

Edmond de Rothschild Investment Partners n'a souscrit auprès d'OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FCPI Partenariat & Innovation 2.

#### **4.l- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Edmond De Rothschild Investment Partners (EDRIP), gérant de Partenariat & Innovation 2 et La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque (LCFEDRB), EDRIP utilise la salle de marché de LCFEDRB et se conforme strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par LCFEDRB.

#### **4.m-Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.



#### **AVERTISSEMENTS**

- *La notice d'information du Fonds et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire.*
- *La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.*
- *Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.*

#### **Société de gestion**

**EDMOND DE ROTHSCHILD  
INVESTMENT PARTNERS**

**47 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE  
75 008 PARIS  
RCS 444 071 989 PARIS**

#### **Dépositaire**

**LA COMPAGNIE FINANCIERE  
EDMOND DE ROTHSCHILD  
BANQUE**

**47 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE  
75 008 PARIS  
RCS 572 037 026 PARIS**

**MAZARS**

**FCPI**

**PARTENARIAT & INNOVATION 2**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

**FCPI**

**PARTENARIAT & INNOVATION 2**

47, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes  
annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2013**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FCPI Partenariat & Innovation 2, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPI à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « politique de distribution » intégrée à la partie relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels qui décrit les modalités d'application du règlement 2011-05 de l'Autorité des Normes Comptables.

## **II - Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2013 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans les « faits marquants » de l'annexe aux comptes annuels. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux FCPI, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable,
- s'agissant de la valorisation des titres non cotés, nous nous sommes assurés de la cohérence des méthodes de valorisation décrites en annexe avec le règlement du fonds et de leur correcte application ainsi que de l'existence au sein de la société de gestion d'une documentation suffisante sur les instruments financiers de capital investissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à Courbevoie, le 22 mai 2013*

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Guillaume Potel

